

Communiqué de la Secrétairerie d'État modifiant la prière pour les conversion des juifs du Missel de 1962

Publié le 4 février 2008
2 minutes

En se référant aux dispositions contenues dans le *Motu Proprio Summorum Pontificum*, du 7 juillet 2007, sur la possibilité d'utiliser la dernière rédaction du Missale Romanum, antérieur au Concile Vatican II, publié en 1962 sous l'autorité du bienheureux Jean XXIII, le Saint Père Benoît XVI a décidé que *l'Oremus et pro Iudaeis de la Liturgie du Vendredi Saint* contenu dans le *Missale Romanum* soit remplacé par le texte suivant :

Oremus et pro Iudaeis : ut Deus et Dominus noster illuminet corda eorum, ut agnoscant Iesum Christum salvatorem omnium hominum.

Oremus. Flectamus genua. Levate.

Omnipotens sempiterna Deus, qui vis ut omnes homines salvi fiant et ad agnitionem veritatis veniant, concede propitius, ut plenitudine gentium in Ecclesiam Tuam intrante omnis Israel salvus fiat. per Christum Dominum nostrum. Amen. ()*

Ce texte devra être utilisé, à partir de l'année courante, dans toutes les célébrations de la Liturgie du vendredi Saint avec le *Missale Romanum*.

Du Vatican, le 4 février 2008

Traduction :

« Prions aussi pour les juifs : Que le Seigneur illumine leurs cœurs, pour qu'ils reconnaissent Jésus-Christ sauveur de tous les hommes.

Prions.

Fléchissons le genou. Levez-vous.

Dieu tout-puissant et éternel, Toi qui veux que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité, permets que, entrant dans la plénitude des membres de ton Église, tout Israël soit sauvé.

Par Jésus le Christ notre Seigneur. Amen. »